



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme du baccalauréat professionnel

Question au Gouvernement n° 1247

Texte de la question

RÉFORME DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

M. le président. La parole est à M. Michel Larive, pour le groupe La France insoumise.

M. Michel Larive. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la réforme du baccalauréat professionnel, que vous avez baptisée « lycée des métiers », vise selon vous à revaloriser la voie professionnelle pour y faire entrer l'excellence. La filière professionnelle réunit 700 000 élèves, soit 38 % des lycéens en France. En réduisant de 13 % le volume des enseignements généraux, vous la dévalorisez ; en réduisant de 4,5 % l'enseignement pratique, vous la déprofessionnalisez. Entre 1987 et la réforme de 2019, la durée d'enseignement dans le cadre du bac professionnel aura été divisée par deux. Dans ce climat déjà très défavorable, le diplôme professionnel est lourdement handicapé par Parcoursup, qui compromet fortement les chances de succès des élèves de cette filière dans l'enseignement supérieur.

Mais je dois reconnaître, monsieur le ministre, une certaine cohérence à votre réforme : celle-ci correspond à la vision qu'a votre Gouvernement de notre service public. Pour vous, l'éducation nationale n'est pas émancipatrice mais synonyme exclusivement d'employabilité.

M. Claude Goasguen. Si seulement c'était vrai !

M. Michel Larive. Vous ne regardez l'enseignement de nos enfants qu'à travers le prisme comptable. Votre plan entraînera, dès la rentrée prochaine, la suppression de 900 postes dans cette filière sur les 2 600 prévus dans le secteur du secondaire. Vous aurez ainsi acté votre participation au grand plan social de la fonction publique que déploie le Gouvernement. La mise en concurrence du bac professionnel et de l'apprentissage aura pour résultat la marginalisation du premier car les employeurs préféreront toujours le second, qu'ils financent et dont ils déterminent une partie des contenus pédagogiques.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer votre intention de désengager progressivement l'État de l'enseignement professionnel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Monsieur Larive, je ne sais pas si je vais vous rassurer ou vous décevoir, mais nous avons au contraire une très grande ambition pour l'enseignement professionnel (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*), et j'aimerais la partager avec vous car certains points de nos réformes ressemblent à ce que défendait en son temps un ministre délégué à l'enseignement professionnel très pragmatique : Jean-Luc Mélenchon. (Sourires. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

M. Maurice Leroy. Quel passing-shot !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Cet enseignement professionnel que nous appelons de nos vœux réussirait pour la première fois – car, hélas, ce ne fut pas le cas depuis vingt ou trente ans – à attirer et à insérer davantage. Et nous sommes en train d'en prendre le chemin, de manière très concrète, dès cette rentrée. En vingt ans, l'enseignement professionnel a perdu 11 % de ses élèves ; rien qu'en cette rentrée, il regagne 5 %, grâce à une mesure très simple : j'ai dit à chaque principal de collège de France qu'il ne serait plus évalué sur le nombre d'élèves qui partent dans l'enseignement général, technologique ou professionnel, ou en apprentissage. Cette disposition, qui s'est immédiatement traduite par une augmentation des effectifs, n'a rien d'une politique du chiffre, mais a tout de celle de l'intérêt de l'élève. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs du groupe UDI-Agir.)* C'est ainsi que les premiers vœux des élèves sont davantage satisfaits en cette rentrée.

Mme Caroline Fiat. Jean-Luc Mélenchon n'avait pas le même programme que vous !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Nous sommes ambitieux car nous disposerons dans le futur de plus de campus professionnels, parce que les thématiques d'avenir seront présentes dans l'enseignement professionnel et enfin parce que notre approche pédagogique de cet enseignement, visible dès cette rentrée, renvoie à une logique qualitative et non quantitative. *(Exclamations sur les bancs des groupes FI et GDR.)*

M. Alexis Corbière. Arrêtez ! Vous réduisez d'un an la durée du bac pro ! Elle passe de trois à deux ans !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Je prendrai l'exemple que vous avez choisi : l'insertion dans l'enseignement supérieur. Nous y avons travaillé, en étroite collaboration avec Frédérique Vidal, dès l'année dernière. Contrairement à ce que vous avez dit, Parcoursup a représenté, de ce point de vue, un énorme progrès. En effet, vous avez eu raison de souligner que les bacheliers professionnels échouent la plupart du temps à l'université, mais ils réussissent plus souvent en BTS. *(Exclamations sur les bancs du groupe FI.)*

M. Alain Bruneel. C'est tout le contraire !

M. Patrick Hetzel. C'est faux !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. En cette rentrée, nous avons réussi à en affecter un pourcentage bien plus significatif en BTS : 28 %, un record !

M. Alexis Corbière. Votre réforme, ce sont des heures d'enseignement en moins !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. C'est grâce à ces mesures que nous obtiendrons du succès pour nos bacheliers professionnels. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs du groupe UDI-Agir. – Exclamations sur les bancs du groupe FI.)*

M. Éric Coquerel. Répondez à la question : supprimez-vous des heures de cours ?

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1247

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 octobre 2018](#)